

## Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2024

Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
<b>Mi à fin Août 2023</b>	<b>Inscriptions des programmes</b> pour les contributions, les PER et le BIO	<b>Agate</b> (menu Acorda) avec un <b>formulaire définitif</b> , à signer et à conserver sur l'exploitation
<b>Mi-janvier à mi-mars 2024</b>	<b>Recensement</b> de la demande de paiements directs : - Parcelles, y compris géodonnées - Animaux - Données générales - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité - Protection des eaux et de l'air  Annonces des réseaux et paysages	<b>Agate</b> (menu Acorda) avec les <b>formulaires définitifs</b> , à signer et à conserver sur l'exploitation  Selon informations de l'OPDI
<b>Mi-janvier à fin mars 2024</b>	<b>PER</b> Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure  <b>PLVH</b> (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif)	<b>Fiches 1, 2, 3 2024</b> <b>Suisse-Bilanz bouclé 2023 (année civile)</b> <b>Bilan fourrager PLVH bouclé 2023 (année civile)</b> Pour les nouveaux inscrits 2024, fournir le <b>bilan prévisionnel 2024</b>  <b>Documents à envoyer à l'ANAPI</b>  Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2024 (+ PLVH si inscrit)
<b>Mi à fin avril 2024</b>	Possibilité exceptionnelle de <b>correction</b> des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs, à signer et à conserver sur l'exploitation  En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
<b>Mi à fin Août 2024</b>	<b>Inscriptions des programmes</b> pour les contributions 2025	<b>Agate</b> (menu Acorda)
<b>En continu / selon informations de l'OPDI</b>	<b>BDTA / Hoduflu / mesures à l'amélioration du sol et en faveur du climat (semis, couverture sol) / mesures de non-recours/réduction des produits phytosanitaires</b>	<b>Agate</b> (menu Acorda)